

RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : 17 novembre 2022

Le **23 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieuere,

Membres présents : MM. BOURABIER Jacques, CASTERA Michel, Mmes CHAILLOUX Aurore, ~~CHOISEL Aurélie~~, ETIENNE Murielle, GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie, LACROIX Aurélie, MM. LETELLIER Nicolas, ~~LEVEQUE Cédric~~, Mme LITRÉ Arlette, MM. MAZAUD Pascal, ~~MORELLEC Jean-Yves~~, PIERRE Frédéric, Mmes PREVOT Samantha, PRIORET Sandrine, ROULLET Sophie, ~~RUAULT Sabine~~, MM. ~~TASCHER Mathieu~~. ~~THILL Alain~~

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Alain THILL à M. Pascal MAZEAU

Excusé(s) :

Absent(s) : Mme A CHOISEL, MM C. LEVEQUE, J-Y MORELLEC, Mmes S ROULLET, S RUAULT, MM. M TASCHER, A THILL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer Mme Samantha PREVOT est élue secrétaire de séance.

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT AUPRES DU GROUPEMENT SOFAXIS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la correspondance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente concernant le contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit auprès du groupement SOFAXIS/CNP.

La formule de garantie mise en œuvre pour ce contrat couvre les risques :

- Décès
- Accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle (CITIS)
- Maternité, paternité, adoption
- Congé de longue maladie et de longue durée (CLM, CLD)
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique.

Considérant les résultats cumulés de l'exercice 2021 et du 1^{er} trimestre 2022 faisant apparaître une nette aggravation de la sinistralité par rapport aux statistiques des années de référence (2017-2019), entraînant un rapport sinistres/primes au-delà de 100% (soit un contrat déficitaire), l'assureur a activé sa clause de résiliation conservatoire notifiée à effet du 31 décembre prochain.

Afin de limiter la hausse sur les taux de cotisation pour les adhérents, considérant l'état actuel du marché et au regard des situations vécues dans d'autres départements, le Centre de Gestion a privilégié et engagé une négociation avec SOFAXIS/CNP.

Celle-ci a pu aboutir début octobre et débouche sur la révision des taux au 1^{er} janvier 2023, comme suit :

- **6,99 %** pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de **15 jours**
(soit une hausse limitée à **+2,34%**).
- **6,06 %** pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de **30 jours**
(soit une hausse limitée à **+2,36%**).

Par ailleurs, une franchise de 20% sera appliquée sur les indemnités journalières à compter de la même date.

Cette franchise n'impactera que les sinistres trouvant une origine à compter du 1^{er} janvier 2023. Tous les arrêts, prolongations ou rechutes à cette date resteront pris en charge à 100 %. Par ailleurs, les frais de soins suite aux accidents de service, de trajet et maladie professionnelle ainsi que les capitaux décès ne seront pas impactés par cette franchise.

Enfin, l'assureur accepte d'ouvrir la possibilité de modification de la franchise en maladie ordinaire pour les adhérents actuellement couvert à 15 jours qui souhaiteraient basculer sur 30 jours pour baisser le taux de leur cotisation.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la proposition qui lui est faite pour l'adhésion au contrat CNRACL souscrit par le Centre de Gestion.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide** de modifier la franchise en maladie ordinaire au taux de¹ :
 - o 6,99 % pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours,
 - o 6,06 % pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de 30 jours.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'avenant au contrat.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2023.

VOTANTS :

13. VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

0 NON-VOTANTS

¹ Indiquer la formule retenue

TRANSPORT SCOLAIRE AVENANT 10

Monsieur l'adjoint au maire en charge du transport scolaire expose au Conseil Municipal qu'elle a reçu un nouvel avenant le 14 octobre 2022 au marché négocié du 25 juillet 2016, du transporteur « Cars Thorin ».

Madame le Maire rappelle que **l'avenant n° 9** audit marché a été approuvé le 24 novembre 2021 fixant au 1^{er} septembre 2021 le prix journalier à 262.64 € pour 108 kms par jour.

Aujourd'hui il convient d'autoriser Madame le Maire à signer un nouvel avenant audit Marché.

Madame le Maire présente l'avenant :

- AVENANT N° 10 :

En application de l'article II.3.3.3 du CCAP du marché sus-cité, **le prix journalier de fonctionnement du service est majoré de dix-huit virgule soixante-douze pour cent (18.72 %)**.

Le coût journalier de fonctionnement du service est fixé comme suit au 1^{er} septembre 2022 :

Ensemble du service : **prix journalier TTC : 285.68 € pour 108 Kms par jour.**

Le reste du marché demeure sans changement.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** Madame le Maire à signer l'Avenant n° 10 du marché de transport scolaire du 25 juillet 2016 passé avec le transporteur « Cars Thorin ».

VOTANTS :

13 VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

0 NON-VOTANTS

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Madame le Maire et Monsieur l'adjoint au maire en charge des finances exposent au conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération modificative avant la fin de l'année en raison d'une part de l'augmentation des prix en alimentation et autres et de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique.

Madame le propose donc de faire différents virements de crédits et de voter certains crédits supplémentaires.

Cf. tableau annexé.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal **adopte** la délibération modificative présentée

VOTANTS :

13 VOIX POUR,

0 VOIX CONTRE

0 VOIX ABSTENTION

0 NON-VOTANTS

Questions diverses

- Le marché de transport scolaire avec les cars Thorin arrive à terme. Cela va désormais passer avec la Nouvelle-Aquitaine. Le fonctionnement sera différent pour les familles : utilisation d'une carte pour les enfants. La Nouvelle Aquitaine va rendre les navettes payantes. Les tarifs seront en fonction des quotients familiaux.
- Achat d'un véhicule pour les agents communaux ou les élus : 12 500 € de 2015, diesel
- La maison à côté de l'école est quasiment vendue. Passage au notaire pour 88 000€.
- Rendez-vous mardi avec un technicien pour le rachat du tracteur et du matériel inutilisé dans les locaux. A l'étude pour racheter un nouveau tracteur.
- Intervention d'un lamier pour l'élagage des routes et chemins sur plusieurs années.
- Logement au-dessus du restaurant La Fourchette : changement de locataire après quelques travaux faits en régie.
- Logement n°7 Cour marchande refait pour accueillir l'association PTA.
- Travaux dans la salle d'attente de la sage-femme.

- Illuminations de Noël : installation du 10 décembre à la première semaine de janvier.
- Installation des décorations faites par les bénévoles le samedi 3 décembre.
- Installation de la boîte aux lettres du Père Noël : Recherche de bénévoles pour répondre aux enfants.
- Travaux aux cimetières de Saint-Angeau, Saint-Amant-de-Bonnieure : enherbement des allées.
- Cimetière de Sainte-Colombe : cavurnes
- Arbres plantés dans la cour de l'école
- Nouvelle directrice à l'école de Saint-Angeau
- Plan de Gestion Différenciée est en phase finale sur Saint-Amant-de-Bonnieure. Sur les deux autres communes, cela existe déjà. On pourra ensuite bénéficier de la subvention pour l'acquisition du matériel.
- Deux nouvelles associations sur la commune : « Masques et Secrets Vénitiens du Val d'Angoumois » et « Les Lanceurs de la Bonnieure ».
- Repas des aînés : bilan positif dans l'ensemble. Il est difficile de faire quelque chose pour les anciens en maison de retraite.
- Peu de membres du Conseil Municipal présents au pot du 11 novembre. Il faut que les élus se mobilisent et soient présents sur les manifestations.
- 8 janvier 2023 15h : Vœux du maire
- Diagnostic sur le réseau d'assainissement en décembre et janvier.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 22 ..h.00

Le Maire, Aurélie LACROIX

